

**Accord environnemental
relatif à la mise en œuvre du règlement grand - ducal modifié
du 18 janvier 2005
relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques
ainsi qu'à la limitation d'emploi
de certains de leurs composants dangereux**

Vu la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux ;

Vu l'agrément n° 1/AG-DEEE/05 délivré en date du 28 octobre 2005 à l'asbl ECOTREL conformément à l'article 11 du règlement grand-ducal du 18 janvier 2005 précité ;

Considérant que l'article 6 de règlement grand-ducal modifié du 18 janvier 2005 précité fixe les conditions de reprise et de collecte sélective des DEEE, qu'il dispose notamment que la collecte des DEEE provenant des ménages se fait au moyen des infrastructures publiques existantes de collecte sélective des déchets problématiques ;

Considérant que l'article 9 du même règlement dispose que les producteurs assurent au moins le financement de la collecte à partir des points de collecte, du traitement, de la valorisation et de l'élimination non polluante des DEEE provenant des ménages et déposés dans les installations de collecte existantes ou mises en place ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités pratiques de collecte des DEEE provenant des ménages ainsi que de la prise en charge des frais par les différents intervenants ;

Le présent accord est conclu entre:

- le Ministère de l'Environnement;
- la Chambre de Commerce;
- la Chambre des Métiers;
- la Confédération luxembourgeoise du Commerce;
- la Fédération des Artisans;
- l'asbl ECOTREL;

-
- le syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables des cantons de la région de Diekirch, Ettelbruck et Colmar – Berg (SIDEK);
 - le syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen (SICA);
 - le syndicat intercommunal à vocation écologique (SIVEC);
 - le syndicat intercommunal pour l'exploitation de la station d'épuration de Bettembourg et pour la réalisation de toutes activités de recyclage et de gestion écologique (STEP);
 - la commune de Bous;
 - la commune de Dalheim;
 - la Ville de Differdange;
 - la commune de Hespérange;
 - la Ville de Luxembourg;
 - la commune de Pétange;
 - la commune de Schuttrange;
 - la commune de Remich;
 - la commune de Remerschen;
 - la commune de Stadtbredimus;
 - la commune de Weiler-la-Tour;
 - la commune de Wellenstein.

Il est convenu ce qui suit:

Titre I: Dispositions générales

Article 1^{er} :

Le présent accord a pour but de fixer les modalités d'application des dispositions de l'article 6 et de l'article 9, point 1. du règlement grand-ducal du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux dénommé ci-après le Règlement.

Article 2 :

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent accord environnemental :

- Annexe I: Liste des DEEE couverts par le présent accord environnemental;
- Annexe II: Liste des parcs à conteneurs couverts par l'article 6 du présent accord;
- Annexe III: Modalités de collecte des DEEE conformément à l'article 9 du présent accord.

Article 3 :

Le présent accord concerne la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques provenant des ménages dénommés ci-après DEEE.

Pour les besoins du présent accord, il faut comprendre par DEEE provenant des ménages les appareils repris à l'annexe I et qui ont acquis le statut de déchet au sens de l'article 3 (a) de la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets.

L'annexe I sera adaptée en cas de besoin afin de tenir compte de l'évolution de l'offre d'équipements électriques et électroniques. L'adaptation se fait en collaboration avec les points de collecte afin de tenir compte des expériences acquises au moment de la collecte.

Article 4 :

Aux fins d'application du Règlement, il a été créé l'association sans but lucratif ECOTREL qui est agréée par le Ministre de l'Environnement en application de l'article 11 (3) du Règlement. Les statuts de l'asbl ECOTREL ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 12 mars 2004 et publiés au Mémorial C n° 441 du 27 avril 2004.

Article 5 :

Le présent accord s'applique sans préjudice de l'agrément d'autres organismes ou d'autres systèmes de collecte qui pourraient être mis en place par ces organismes ou par des producteurs responsables ayant opté pour des solutions individuelles.

Titre II: Collecte des DEEE

Article 6 :

- 1) La collecte des DEEE provenant des ménages au sens de l'article 6.

paragraphe 1. a) se fait par:

- les parcs à conteneurs communaux, intercommunaux et privés mandatés par des communes ainsi que les stations de collecte de déchets recyclables installées auprès des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés, dans la mesure où ils disposent des autorisations requises en vertu de la réglementation sur les déchets et sur les établissements classés. Une liste de ces parcs à conteneurs figure en annexe II. Elle est adaptée au fur et mesure que de nouveaux parcs à conteneurs bénéficieront des autorisations requises et que leurs responsables ont signé le présent accord ;
- les collectes mobiles de la SuperDrecksKesch fir Biiirger.

2) Les DEEE collectés par d'autres systèmes peuvent être remis à un ou plusieurs centres de regroupement désignés par ECOTREL.

Article 7 :

Sans préjudice d'autres dispositions applicables, dont notamment les règlements communaux ou syndicaux relatifs au fonctionnement des parcs à conteneurs, l'acceptation dans les structures de collecte mentionnées à l'article 6, paragraphe 1 de DEEE provenant :

- de distributeurs qui ont repris les DEEE auprès de leurs clients conformément aux dispositions de l'article 6, point 1.b) du Règlement et
- d'entreprises ou établissements qui disposent de DEEE résultant de leur propre activité et qui sont assimilables aux DEEE provenant des ménages

peut être refusée par rapport aux quantités suivantes :

- pour les collectes de la SuperDrecksKesch fir Biiirger:
à partir de 30 kg ;
- pour les parcs à conteneurs:
à partir d'un volume de 5 m³ pour les appareils réfrigérants, les écrans CRT et les gros appareils blancs et d'un volume de 1m³ pour les autres DEEE dans un délai d'une semaine;
- pour l'entrepôt central de la SuperDrecksKesch à Colmar-Berg et tout autre centre de regroupement désigné par ECOTREL:
pour des volumes inférieurs à 1m³.

Article 8 :

La collecte des DEEE peut également être refusée dans les cas suivants:

- les DEEE ne figurent pas sur la liste de l'annexe I du présent accord;
- une des conditions mentionnées à l'article 6, point 1. e) du Règlement est respectée.

Titre III: Prise en charge des DEEE

Article 9 :

L'asbl ECOTREL prend en charge la gestion des DEEE collectés à partir des points de collecte ou des centres de regroupement mentionnés à l'article 6 ou collectés par tout autre système public, le cas échéant dûment autorisé, pour lequel ECOTREL a conclu un contrat spécifique.

Les modalités de collecte dont notamment les consignes de tri, les conteneurs à utiliser, les quantités minimales avant enlèvement et les délais d'enlèvement sont ceux figurant à l'annexe III.

Article 10 :

L'asbl ECOTREL prend en charge tous les DEEE collectés par les systèmes de collecte mentionnés à l'article 9 dans la mesure où ils ne répondent pas aux critères de refus énoncés à l'article 8.

Les gestionnaires de ces systèmes s'engagent à remettre l'intégralité des DEEE collectés à l'asbl ECOTREL.

Article 11 :

La gestion des DEEE se fait en utilisant notamment les meilleures techniques de traitement, de valorisation et de recyclage disponibles sans que soient engendrés des frais démesurés.

Titre IV: Financement de la gestion des DEEE

Article 12 :

Les frais de gestion des points de collecte énumérés à l'article 6, paragraphe 1er (infrastructure, entretien, personnel) ainsi que les frais de gestion des autres systèmes de collectes communaux encourus jusqu'à la remise aux centres de regroupement sont pris en charge respectivement par les communes, les syndicats de communes et le Ministère de l'Environnement, chacun en ce qui le concerne.

Les conteneurs requis pour la collecte des DEEE peuvent faire l'objet d'un accord spécifique entre les points de collecte concernés et l'asbl ECOTREL. Ils sont mis gratuitement à la disposition des infrastructures de collecte par l'asbl ECOTREL.

Article 13 :

Le financement de la gestion des DEEE pris en charge conformément à l'article 10 est assuré par l'asbl ECOTREL.

Ne sont pas pris en charge les frais de gestion des DEEE qui ne figurent pas sur la liste de l'annexe I ou qui répondent aux critères de refus tels que énumérés à l'article 8. L'asbl ECOTREL peut facturer aux gestionnaires des systèmes de collecte concernés les frais relatifs à ces DEEE intrus.

Titre V: Formation, information et sensibilisation

Article 14 :

Pour les besoins de la mise en œuvre du présent accord, l'asbl ECOTREL, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, organisent en cas de besoin des cours de formation pour le personnel concerné des points de collecte.

L'asbl ECOTREL élabore une liste négative illustrant les appareils typiques qui ne tombent pas sous le champ d'application du présent accord. Cette liste est communiquée au personnel concerné des points de collecte et publiée par voie d'internet.

Article 15 :

Le Ministère de l'Environnement, le cas échéant par le biais de la SuperDrecksKesch fir Bïirger, les communes, les syndicats de communes et l'asbl ECOTREL collaborent pour fournir aux ménages les informations requises en vertu de l'article 12, point 1. du Règlement.

Article 16 :

La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers informent, chacune en ce qui la concerne, les distributeurs qui ont opté pour ne pas reprendre des DEEE conformément à l'article 6, point 1. b), troisième alinéa du Règlement de leur obligation de fournir à leurs clients les informations sur les possibilités qui existent pour la remise des DEEE.

Article 17 :

Les exploitants des points de collecte informent dans la mesure du possible l'Administration de l'environnement et ECOTREL sur une base annuelle des quantités de DEEE collectés réutilisés en tant que appareils entiers, le cas échéant après réparation (p. ex. par le biais d'un second hand shop).

ECOTREL informe sur une base au moins annuelle les points de collecte des quantités de DEEE en fonction des catégories énumérées à l'annexe III qui y ont été pris en charge.

Titre VI: Arbitrage

Article 18 :

Tout litige en relation avec l'interprétation et l'exécution du présent accord est soumis à la Commission de suivi multipartite telle que instituée par l'article 15 du Règlement avec l'objectif de trouver une solution acceptable pour chaque partie.

Titre VII: Dispositions finales

Article 19 :

Tous les ans, la Commission de suivi multipartite telle que instituée par l'article 15 du Règlement procède à une évaluation de l'application pratique des dispositions de l'article 7. La Commission fera toutes les propositions qu'elle jugera utiles pour apporter les améliorations éventuellement requises.

Article 20 :

Le présent accord entre en vigueur le 1er avril 2006. Il est conclu pour une durée de 3 ans. Il est tacitement reconductible pour une période supplémentaire de 3 ans sauf dénonciation d'une des parties moyennant un préavis de 12 mois.

Article 21 :

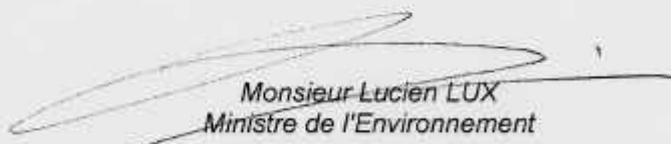
Au plus tard 6 mois avant échéance, la Commission de suivi multipartite telle que instituée par l'article 15 du Règlement procède à une évaluation du fonctionnement et des résultats du présent accord. Sur base de cette évaluation, il sera décidé de la continuation et des modifications éventuelles à apporter au présent accord.

Article 22 :

Le présent accord sera publié au Mémorial ainsi que sur les sites Internet du Ministère, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce.

Fait à Luxembourg, en tant d'exemplaires que de parties.

Pour le Ministère de l'Environnement:



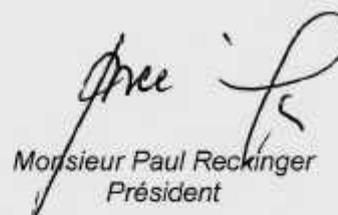
Monsieur Lucien LUX
Ministre de l'Environnement

Pour la Chambre de Commerce:



Monsieur Pierre Gramegna
Directeur

Pour la Chambre des Métiers:



Monsieur Paul Reckinger
Président

Pour la Confédération luxembourgeoise du
Commerce:



Monsieur Thierry Nothum
Directeur

Pour la Fédération des Artisans:



*Monsieur Romain Schmit
Directeur*

Pour l'asbl ECOTREL:



*Monsieur Michel RODENBOURG
Président de ECOTREL*



*Monsieur Bernard MOTTET
Directeur d'ECOTREL*

Pour le syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables des cantons de la région de Diekirch, Ettelbruck et Colmar – Berg (SIDEK):

Thille *Gliesen* *St...*
Gliesen
S. - L. ...

Pour le syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen (SICA):

VU ET APPROUVE

Kehlen, le - 5 AVR. 2006

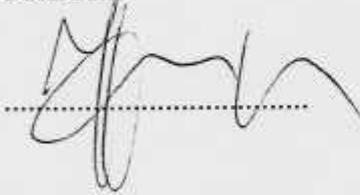
Le Bureau syndical,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude', is written over the printed text. Below the signature is a large, stylized flourish or scribble.

Pour le syndicat intercommunal à vocation écologique (SIVEC):

SNEL John
Président



.....

SCHANEN Jean-Claude
Membre du bureau



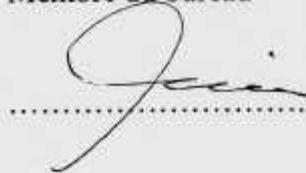
.....

CONTER Raymond
Vice-Président



.....

WIES Léo
Membre du bureau



.....

HOPP Raymond
Membre du bureau



.....

WOHLFARTH Evry
Membre du bureau



.....

Pour le syndicat intercommunal pour l'exploitation de la station d'épuration de
Bettembourg et pour la réalisation de toutes activités de recyclage et de gestion
écologique (STEP):

M

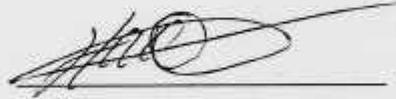


Pour la commune de Bous:

Joseph JOHANNIS, bourgmestre



Guy HARY, échevin



Lily KUTTEN-BRENTJENS, échevin



VU ET APPROUVE

Bous, 27 AVR. 2006
le

Le Conseil Communal,



Lucien



Pour la commune de Dalheim:

Ul Cousel-Stuik

Fusa



[Handwritten signature]

Pour la Ville de Differdange:

The image shows four handwritten signatures in black ink. The top-left signature is a large, stylized 'L'. The top-right signature is a cursive name that appears to be 'Meymont'. The bottom-left signature is a cursive name that appears to be 'Walt'. The bottom-right signature is a cursive name that appears to be 'Jean'.

Pour la commune de Hespérange:


.....
Marie-Thérèse GANTENBEIN, bourgmestre


.....
Ali THULL, échevin


.....
Joseph ALTMANN, échevin


.....
Marc LIES, échevin

Pour la Ville de Luxembourg:
Le Collège Échevinal:



The image shows four handwritten signatures in black ink. The signatures are arranged in two rows. The top row contains two signatures, and the bottom row contains two signatures. The signatures are stylized and cursive, typical of official documents from the Collège Échevinal.

Pour la commune de Pétange:

Pétange, le 12 avril 2006

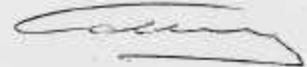


Pierre MELLINA, bourgmestre

Roland BREYER, échevin



Raymonde CONTER-KLEIN, échevin



Gibert WELTER, échevin

Pour la commune de Schuttrange:



Claude MARSON,
Président du Comité de Surveillance
du Centre de Recyclage Munsbach

Pour la commune de Remich:

Remich, le 07 avril 2006
Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Three handwritten signatures in black ink. The top left signature is a cursive name, possibly 'J. Schmitz'. The top right signature is a cursive name, possibly 'J. Hen'. The bottom signature is a cursive name, possibly 'J. Schmitz'.

Pour la commune de Remerschen:

Paul Chely, Maire, Remerschen

Arny Li. Johannes



Pour la commune de Weiler-la-Tour:

Timy Keltz
F. J. J.

Pour la commune de Wellenstein:

[Signature] *[Signature]* *Thiry*

26 AVR. 2006



ANNEXE I

Liste des DEEE couverts par le présent accord environnemental

1. Gros appareils ménagers Critères

1.1, Appareils de réfrigération et de congélation avec compresseur ou par absorption

Appareil combiné réfrigérateur / congélateur	Tous les appareils avec porte(s) aménagée(s) à l'intérieur
Appareil de climatisation	Tous les appareils mobiles avec cordon et fiche
Cave à vin	Toutes les caves à vin
Congélateur horizontal (bahut)	Un seul couvercle (plus d'un couvercle ou sans couvercle = professionnel)
Congélateur vertical (armoire)	Tous les appareils, excepté ceux avec porte transparente
Déshumidificateur d'air	Tous les appareils dont le poids est inférieur à 40 kg et la puissance inférieure à 750 W
Réfrigérateur	Tous les appareils avec porte(s) aménagée(s) à l'intérieur (à l'exclusion des appareils avec système d'absorption fonctionnant uniquement par raccordement sur secteur 230 v)
Réfrigérateur portable (système d'absorption)	Tous les réfrigérateurs et/ou congélateurs portables fonctionnant selon le principe de refroidissement par absorption
Réfrigérateur portable avec compresseur	Tous les réfrigérateurs fonctionnant sur une alimentation 12 volts

1.2, Appareils de grande taille

Appareil combiné lave-linge / sèche linge	Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase
Banc solaire	Tous les appareils
Calendreuse à repasser	Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase
Cuisinière à gaz avec élément(s) élect(ron)ique(s)	Tous les appareils dont la puissance du plus petit bec de gaz élect(ron)ique est inférieure à 3,5 kW
Cuisinière électrique	Tous les appareils dont la puissance de la plus petite plaque de cuisson est inférieure à 2,9 kW
Essoreuse	Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase
Lave-linge	Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase et des appareils pourvus d'un système de paiement avec pièces de monnaie
Lave-vaisselle	Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase
Plafonnier solarium	Tous les appareils
Sèche-linge	Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase

1.3, Appareils de taille moyenne

Bec de cuisson ou chauffe-plats au gaz (multiple)	Tous les appareils avec au moins un composant élect(ron)ique dont la puissance du plus petit bec de gaz est inférieure à 3,5 KW
Four	Tous les appareils d'une puissance inférieure à 5 kW par four
Four à micro-ondes	Tous les appareils
Four combiné (micro-ondes, vapeur, grill, ...)	Tous les appareils
Hotte aspirante	Tous les appareils qui peuvent fonctionner de manière autonome, y compris les "split units" (à l'exclusion des appareils avec canalisation d'air pour système central)
Mini wash	Tous les appareils
Nettoyeur à vapeur	Tous les appareils
Plaque de cuisson ou chauffe-plats électrique (multiple)	Tous les appareils dont la puissance de la plus petite plaque de cuisson est inférieure à 2,9 KW
Radiateur à bain d'huile	Tous les appareils d'une puissance inférieure à 5 KW

1.4, Appareils de chauffage et de ventilation

Appareil de chauffage mobile (radiateur électrique, etc.)	Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une prise à l'exception des radiateur à bain d'huile
Appareil de refroidissement / chauffage	Tous les appareils pourvus d'un condensateur céramique fonctionnant selon le principe Peltier y compris les pompes à bière pour usage domestique
Chauffage pour bébé	Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une prise
Chauffe-lit	Toutes les couvertures électriques pour le dessous du lit
Coussin chauffant	Tous les appareils électriques
Couverture électrique	Toutes les couvertures électriques pour le dessus du lit
Ventilateur de plafond	Tous les appareils électriques
Ventilateur individuel	Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une prise (utilisation sur 12 volts incluse)
Ventilateur mural	Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une prise

2. Petits appareils ménagers Critères

2.1, Appareils de nettoyage et de couture

Cireuse	Tous les appareils dont le poids est inférieur à 15 kg
Combinaison aspirateur-nettoyeur pour sols	Tous les appareils dont le poids est inférieur à 15 kg
Nettoyeur pour sols	Tous les appareils dont le poids est inférieur à 15 kg
Machine à coudre	Tous les appareils avec moteur incorporé
Machine à tricoter	Tous les appareils avec cordon et fiche
Presse-pantalons	Tous les appareils

2.2, Aspirateurs

Aspirateur et/ou aspirateur à eau	Contenance du récipient à poussière et/ou à eau inférieure à 10 litres
-----------------------------------	--

2.3, Appareils pour le milieu domestique

Anti-insectes	Tous les anti-insectes électriques excepté les appareils fonctionnant avec pastilles et/ou liquide (repris sous 2.8)
Aspirateur de table	Tous les appareils électriques
Collier pour animaux (technologie RF)	Tous les colliers pour animaux fonctionnant selon la technologie RF
Diffuseur d'arômes / Désodorisant	Tous les appareils pourvus d'un fil
Fer à repasser	Tous les appareils mobiles pourvus d'un cordon et d'une prise
Fer à repasser à vapeur avec ou sans générateur de vapeur	Tous les appareils mobiles pourvus d'un cordon et d'une prise
Humidificateur d'air	Tous les appareils électriques
Litière	Toutes les litières électriques
Panneau radiant mobile	Tous les appareils mobiles pourvus d'un cordon et d'une prise
Planche à repasser active	Tous les appareils électriques pliables
Purificateur d'air / Appareil d'aération	Tous les appareils mobiles pourvus d'un cordon et d'une prise
Rasoir anti-peluche	Tous les appareils électriques
Station météo	Tous les appareils électriques permettant de mesurer une ou plusieurs conditions atmosphériques (température, pression de l'air, vitesse du vent, humidité,)
Tondeuse pour animaux	Tous les appareils électriques

2.4, Appareils de soins et d'épilation pour l'homme

Appareil d'épilation nasale/auriculaire	Tous les appareils électriques
Rasoir électrique	Tous les appareils électriques
Tondeuse à cheveux	Tous les appareils électriques
Tondeuse à barbe	Tous les appareils électriques

2.5, Appareils de soins et d'épilation pour la femme

Appareil de bronzage facial	Tous les appareils électriques
Appareil de manucure et/ou de pédicure	Tous les appareils électriques
Appareil d'épilation	Tous les appareils électriques (pour rasage, épilation, ... + tous les appareils à base de cire)
Appareil pour teindre les cheveux	Uniquement les appareils à piles
Brosse / fer à friser	Tous les appareils électriques
Casque sèche-cheveux	Tous les appareils électriques portables sans pied
Culotte amincissante électrique	Tous les appareils électriques
Hairstyler	Tous les appareils électriques
Massage facial	Tous les appareils électriques
Sèche-cheveux	Tous les appareils électriques
Set à friser	Tous les appareils électriques

2.6, Appareils de santé, massage, etc

Appareil d'acupuncture	Tous les appareils électriques
Appareil d'aromathérapie	Tous les appareils électriques
Appareil de luminothérapie	Tous les appareils de thérapie à base de lumière
Appareil de massage	Poids net de l'appareil inférieur à 1 kg et/ou puissance maximale de 130 W
Appareil de massage pour pieds	Tous les appareils électriques
Appareil de stimulation musculaire	Uniquement les appareils à piles
Bain de bouche et/ou brosse à dents	Tous les appareils électriques y compris les combinés
Humidificateur pour le visage	Tous les appareils électriques
Lampe à infrarouge	Tous les appareils électriques
Pèse-personne	Tous les appareils électriques, y compris ceux mesurant le taux de graisse
Sauna pour visage	Tous les appareils électriques

2.7, Appareils pour préparations culinaires

Appareil à croque-monsieur	Tous les appareils électriques grillant maximum 4 croque-monsieur à la fois
Appareil à raclette	Tous les appareils électriques
Appareil de filtrage de l'eau	Tous les appareils électriques munis d'une lumière ultraviolette
Appareil à hot-dogs	Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une prise
Appareil pour emballage sous vide	Tous les appareils électriques avec une capacité inférieure ou égale à 200 Watts
Balance de cuisine	Tous les appareils électriques avec une capacité maximale de 6 kg
Barbecue	Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une prise et/ou de batteries
Blender	Tous les appareils électriques
Bouilloire électrique	Tous les appareils électriques avec un contenu inférieur ou égal à 2,5 litre
Cafetière	Tous les appareils électriques avec un réservoir d'eau inférieur à 2 litres
Centrifugeuse	Tous les appareils électriques avec une capacité maximale de 3,5 kg/3litres de fruits/légumes
Chauffe-assiettes	Tous les appareils électriques avec une puissance inférieure à 400 W et prévus pour moins de 30 assiettes
Chauffe-biberon / Chauffe-tasse	Tous les appareils électriques permettant de réchauffer des biberons et/ou des tasses
Chauffe-plats	Tous les appareils électriques individuels pourvus d'un cordon et d'une prise
Coquetière	Tous les appareils électriques cuisant maximum 8 œufs en même temps
Couteau électrique	Tous les appareils électriques
Crêpe-party	Tous les appareils électriques avec une puissance inférieure ou égale à 2,5 kW
Cuiseur à riz	Tous les appareils électriques avec un contenu inférieur ou égal à 3,5 litres
Cuiseur à vapeur	Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche
Cuiseur rapide	Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche ou pour utilisation 12 volts

Eplucheur de pommes de terre	Tous les appareils électriques
Fontaine à eau	Tous les appareils électriques compatibles avec des bouteilles d'une capacité maximale de 5 litres
Friteuse	Tous les appareils électriques avec un contenu inférieur ou égal à 5 litres d'huile/graisse (capacité d'utilisation maximale) y compris les encastrables
Fromagère	Tous les appareils électriques
Gaufrier	Tous les appareils électriques avec une puissance inférieure ou égale à 2 kW
Grill (petit et encastrable)	Tous les appareils électriques avec une puissance inférieure ou égale à 2 kW
Grille-pain	Tous les appareils électriques grillant maximum 4 toasts à la fois
Hachoir	Tous les appareils électriques
Hachoir à viande	Tous les appareils électriques avec une puissance inférieure ou égale à 1,3 kW
Machine à espresso	Tous les appareils électriques avec une capacité maximale de 40 tasses par heure
Machine à glaçons	Tous les appareils électriques permettant de fabriquer des glaçons
Machine à popcorn	Tous les appareils électriques pour la préparation de popcorn
Machine à pain	Tous les appareils électriques cuisant maximum 1 pain à la fois
Milkshaker	Tous les appareils électriques
Minuterie	Tous les appareils électriques
Mixer	Tous les mixeurs, y compris les batteurs, les fouets, ... dont la longueur de la garde/barre est inférieure ou égale à 30 cm
Moulin à café	Tous les appareils électriques avec un contenu inférieur ou égal à 300 grammes
Ouvre-boîtes / Aiguiseur à couteaux	Tous les appareils électriques, y compris les appareils combinés
Pierrade	Tous les appareils électriques
Plaque de cuisson ou chauffe-plats (simple)	Tous les appareils électriques avec une puissance inférieure ou égale à 2,9 kW
Poêle à pizza	Tous les appareils électriques
Poivrier/Salière	Tous les appareils électriques
Presse-agrumes	Tous les appareils électriques
Robot de cuisine	Tous les appareils électriques avec un contenu inférieur ou égal à 5 litres/5 kg
Saucier	Tous les appareils électriques avec un contenu inférieur ou égal à 1 litre
Set à fondue	Tous les appareils électriques
Set gourmet	Tous les appareils électriques
Sorbetière / Turbine à glace	Tous les appareils électriques avec un contenu inférieur ou égal à 2 litres
Soude-sacs	Tous les appareils électriques avec une puissance inférieure ou égale à 200 W
Stérilisateur	Tous les appareils électriques convenant pour maximum 12 biberons
Théière	Tous les appareils électriques avec un réservoir d'eau inférieur ou égal à 2 litres
Thermomètre à vin	Tous les thermomètres à vin électriques
Trancheuse	Tous les appareils électriques avec un diamètre de couteau inférieur ou égal à 190 mm
Wok électrique	Tous les appareils électriques
Yaourtière	Tous les appareils électriques avec un contenu inférieur ou égal à 1,5 kg

2.8. Appareils de petite taille

Anti-insectes avec pastilles et/ou liquide	Tous les anti-insectes électriques avec pastilles et/ou liquide
Chronomètre - Montre	Tous les appareils électriques
Diffuseur d'arômes / Désodorisant	Tous les appareils fonctionnant sur piles et/ou munis uniquement d'une fiche (= sans cordon)
Horloge individuelle	Uniquement les appareils à pile(s)
Réveil	Uniquement les appareils à pile(s)
Ventilateur individuel	Uniquement les appareils à pile(s)

3. Equipements informatiques et Critères de télécommunication

3.0, Ordinateurs personnels

Ordinateur personnel complet (boîtier + clavier + souris)	
---	--

3.1, Ordinateurs personnels et machines à écrire

Boîtier d'ordinateur	Tous les boîtiers d'ordinateurs (tour ou caisse) avec alimentation incorporée, avec ou sans autres composants d'ordinateurs montés (barebones)
Machine à écrire élect(ron)ique	Toutes les machines à écrire électriques ou électroniques, avec ou sans écran incorporé
Ordinateur personnel desktop y compris les multimédia home center	Tous les ordinateurs et/ou stations de travail destinés à une utilisation dans un environnement ménager ou professionnel (y compris les composants internes comme le lecteur CD-rom, lecteur de disquettes, ...), excepté les appareils configurés comme serveur avec le logiciel Serverstart et/ou Serverview et/ou un software comparable

3.2, Moniteurs LCD

Moniteur LCD	Tous les écrans LCD destinés à des applications informatiques (à l'exclusion des displays intégrés dans les tableaux de service et des tableaux de bord)
--------------	--

3.3, Laptops et périphériques

Ordinateur personnel laptop	Les ordinateurs portables dont le poids est supérieur ou égal à 1,4 kg
Projecteur pour PC	Tous les projecteurs portables avec résolution maximale sans compression SVGA(orientés consommateur)
Scanner	Tous les scanners dont le poids est inférieur ou égal à 5 kg, destinés à l'utilisation informatique
Tablet PC	Tous les appareils dont le poids est supérieur ou égal à 1,4 kg

3.4, Imprimantes papier

Fax / Appareil multifonctionnel	Tous les fax dont le poids est inférieur ou égal à 7 kg, y compris les appareils en combinaison avec des fonctions complémentaires (copieur, répondeur, imprimante, scanner)
Imprimante à encre	Toutes les imprimantes à encre sans tiroir amovible à l'exclusion des imprimantes thermiques et des systèmes d'impression d'étiquettes
Imprimante laser	Toutes les imprimantes à laser sans tiroir amovible à l'exclusion des imprimantes thermiques et des systèmes d'impression d'étiquettes

3.5, Photocopieurs

Photocopieur / Appareil multifonctionnel	Tous les photocopieurs dont le poids est inférieur ou égal à 20 kg, dont la fonction primaire est de photocopier, y compris les photocopieurs avec fonctions complémentaires (fax, imprimante, répondeur)
--	---

3.6, Petits appareils informatiques

Agrafeuse (pour bureau)	Toutes les agrafeuses électriques
Calculatrice avec ou sans possibilité d'impression	Toutes les calculatrices, fonctionnant aussi bien sur le secteur que sur piles et/ou fonctionnant à base de cellules photoélectriques avec ou sans possibilité d'impression
Clavier d'ordinateur, pavés numériques	Tous les claviers destinés à une utilisation avec des PC, (PDA,...) y compris toutes les combinaisons possibles avec un système de lecture/paiement pour cartes bancaires électroniques
Destructeur de papier	Tous les appareils dont le poids (à l'exclusion du bac récepteur des déchets) est inférieur ou égal à 10 kg
Dictaphone	Tous les appareils d'enregistrement sur support IC et /ou magnétique, fonctionnant sur secteur et/ou sur piles
Drive externe	Tous les périphériques : lecteurs-graveurs externes, CD-ROM, CD-R/RW, DVD, ZIP, destinés à une utilisation informatique

Haut-parleurs pour PC (par 2)	Tous les haut-parleurs destinés à une utilisation informatique
Hubs/Switches	Tous les hubs/switches pour usage domestique avec maximum 6 out-ports
Machine à plastifier	Tous les appareils fonctionnant sur secteur pour relier, couvrir et/ou plastifier des feuilles de papier ou des livres, et dont le poids est inférieur ou égal à 5 kg
Modem externe (y compris router Wi-Fi et firewall)	Tous les modems externes destinés à une utilisation internet
Multi Media Box	Tous les appareils fonctionnant avec piles ou accumulateurs, tels disques durs portables, lecteurs de cartes
Ordinateur de jeu	Toutes les consoles de jeux avec minimum 32 bits microprocesseurs
Ordinateur de poche	Tous les ordinateurs de poche (y compris toutes les combinaisons possibles avec imprimante et/ou un émetteur incorporé et traductrice électronique)
Ordinateur notebook	Tous les ordinateurs portables dont le poids est inférieur ou égal à 1,4 kg (à l'exclusion des ordinateurs avec une imprimante ou un émetteur incorporé)
Organisateur	Tous les agendas électroniques de poche (y compris combinés p.ex.avec une calculatrice, ...)
Souris d'ordinateur	Toutes les souris d'ordinateur
Stylo-scanner	Stylo-scanner pour le transport de textes, possibilité de scanner via infrarouge, USB, ou port série en temps réel vers l'ordinateur, PDA ou téléphone mobile avec, ou sans possibilité
Tablette graphique	Toutes les tablettes graphiques
Taille-crayons	Tous les taille-crayons sur secteur ou piles
UPS-Nobreak pour PC	Tous les systèmes stabilisant l'alimentation en courant électrique des ordinateurs (Uninterruptable, Power System ou onduleurs)
Webcam	Toutes les webcams
Autres appareils fonctionnant sur port USB	Chauffe-tasses, aspirateurs et autres appareils fonctionnant sur port USB, programmeurs de cartes à puces, boîtiers de conversion de format analogique/numérique, boîtiers de capture vidéo/télévision, lunettes vidéos de vision virtuelle

3.7, Appareils de télécommunication

Appareil GPS	Tous les appareils GPS portables avec écran incorporé inférieur à 8", avec ou sans accompagnement de voix
Appareil GSM	Tous les portables (y compris toutes les combinaisons possibles avec, par exemple, des calculatrices, des organisateurs, GPS, ...)
Appareil téléphonique	Tous les postes fixes fonctionnant seuls ou reliés par câble à une centrale téléphonique domestique
Centrale téléphonique domestique	Toutes les centrales téléphoniques ou stations (fixes ou mobiles) sur lesquelles on peut raccorder un maximum de 6 postes téléphoniques fixes et/ou sans fil
Répondeur automatique	Tous les répondeurs téléphoniques automatiques
Téléphone sans fil	Tous les appareils de téléphonie mobile fonctionnant via une station locale

3.8, Moniteurs CRT

Moniteur CRT	Tous les écrans CRT destinés à des applications informatiques (à l'exclusion des displays intégrés dans des tableaux de service et des tableaux de bord)
--------------	--

3,9, Set de haut-parleurs d'ordinateurs

Set de haut-parleurs (plus de 2 caisses de résonance)	Set de haut-parleurs à résonance qui transforment l'énergie électrique en énergie acoustique, généralement utilisés pour diffuser de la musique et de la voix. Ils sont vendus comme un tout et destinés à une utilisation informatique
---	---

4. Appareils audio-vidéo

Critères

4,1, Appareils de reproduction de l'image

Appareil de télévision	Tous les écrans de télévision avec tube cathodique
Combiné TV-DVD	Téléviseurs avec lecteur DVD
Combiné TV-magnétoscope	Téléviseurs avec magnétoscope
Combiné TV-magnétoscope-ordinateur	Téléviseurs avec magnétoscope et ordinateur
Combiné TV-tuner	Téléviseurs avec tuner
Système de navigation avec moniteur séparé	Tous les systèmes de navigation (montage fixe) avec moniteur séparé plus grand que 8"
TV format de poche	Tous les types d'écrans de télévision (y compris pour assemblage dans les voitures)
TV de projection encastrée	TV de projection "rear view" (avec miroir intérieur)
TV plasma / TFT-LCD	Ecrans plasma, TV TFT = (Thin Film Transistor), LCD (Liquid Cristal Display)

4,2, Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction de l'image et du son

Antenne parabolique	Toutes les antennes paraboliques avec alimentation électrique
Appareil de montage vidéo (grand public)	Tous les appareils pour la manipulation et le montage d'enregistrements vidéo
Caméra de recul (Rétrocaméra)	Toutes les caméras de recul
Caméra anti-angle mort	Toutes les caméras anti-angle mort
Caméra de surveillance	Toutes les caméras de surveillance
Caméra vidéo	Caméras permettant de faire des enregistrements vidéo
Enregistreur pour disque dur	Tous les lecteurs/enregistreurs prévus pour le disque dur et toutes les combinaisons avec d'autres applications
Hometheater set	Combinaisons d'un DVD + récepteur + haut-parleurs ou d'un récepteur DVD + haut-parleurs
Jumelles/télescope/lunettes infrarouges électriques	Toutes les jumelles/télescopes/lunettes infrarouges électriques mobiles (à l'exception des montages fixes)
Lecteur disques laser	Appareils pour la reproduction de texte, du son et/ou d'images TV à l'aide d'un disque laser
Lunettes-vidéo	Toutes les lunettes-vidéo
Magnétoscope / enregistreur vidéo	Tous les appareils permettant d'enregistrer et de reproduire le son et/ou les images TV à l'aide d'une cassette vidéo avec ou sans écran incorporé (CRT ou LCD-TFT ou Plasma) et plus grand que 8". Les appareils destinés explicitement à des fins de surveillance sont exclus (time laps)
Moniteur de surveillance (y compris les vidéoparlophones)	Tous les moniteurs de surveillance
Moniteur plasma / TFT-LCD (sans tuner)	Tous les écrans Plasma / TFT-LCD (sans tuner incorporé)
Récepteur satellite (satellitebox)	Tous les décodeurs de signaux satellites à l'exclusion des boîtes d'interface
Set de haut-parleurs (2 caisses de résonance ou plus)	Sets de haut-parleurs à résonance qui transforment l'énergie électrique en énergie acoustique, généralement utilisés pour la diffusion de la musique et de la voix, vendus ensemble comme un tout

Système audio, mini, midi, micro, (avec ou sans haut-parleurs)	Toutes les chaînes hi-fi dans les différentes tailles
Vidéophone	Tous les appareils mobiles permettant de transmettre en temps réel le son et l'image d'un poste (p.ex. poste extérieur) à un autre (p.ex. poste intérieur)

4.3, Appareils d'enregistrement et reproduction du son

Amplificateur audio	Tous les types d'amplificateurs pour appareils audio excepté les modèles rack 19" ou les appareils avec transformateur de sortie 100 volts ou équipés d'un connecteur XLR ou avec mono-bridge
Amplificateur audio et DVD	Tous les amplificateurs audio (excepté les modèles rack 19" ou les appareils avec transformateur de sortie 100 volts ou équipés d'un connecteur XLR ou avec mono-bridge) et DVD
Amplificateur d'antenne	Tous les types d'amplificateurs
Décodeur pour chaînes par satellite	Tous les décodeurs pour chaînes par satellite
Ensemble audio pour voiture	Tous les types de systèmes hi-fi pour la voiture composés de plusieurs modules avec d'une part, radio, radio cassette ou CD ou MD ou lecteur MP3 et d'autre part, un changeur CD ou MD ou DVD ou GPS (pourvu d'un écran séparé de moins de 8" avec reconnaissance vocale ou non)
Image album / Album viewer	Tous les systèmes fonctionnant sur secteur dotés d'un disque dur et permettant le stockage et la gestion de photos numériques, vidéoclips, messages multimédias, etc.
Lecteur / enregistreur à bandes / cassettes / CD / MD	Tous les appareils d'enregistrement et de reproduction du son au moyen de bande, cassette, CD MD, excepté les modèles rack 19" et les appareils avec pitch control et connecteur XLR
Lecteur/enregistreur DVD (y compris les portables)	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et/ou d'images TV à l'aide d'un DVD (y compris les portables) à l'exception des modèles rack 19"
Radio / Récepteur / Récepteur TV	Appareils pour la réception de signaux radio et /ou TV (uniquement avec alimentation réseau), excepté les modèles rack 19" ou équipés d'un connecteur XLR ou les appareils avec transformateur de sortie 100 volts
Soundmixer / Table de mixage	Panneau de distribution pour accorder les sons émanant de plusieurs sources avant de les envoyer à un amplificateur ou un haut-parleur excepté les appareils avec au moins 50 % d'entrées mono, ou les modèles rack 19" ou plus grands, ou équipés d'un connecteur XLR
Tourne-disques	Appareil permettant d'écouter des disques, excepté les tourne-disques équipés d'une régularisation de vitesse (fader/pitch control)

4.4, Appareils portables et car audio

Alarme de bébé	Toutes les alarmes de bébé mobiles
Amplificateur car audio / égaliseur	Tous les amplificateurs et/ou égaliseurs pour appareillage audio encastrable dans la voiture (excepté ceux avec entrée microphone)
Appareil photo (analogique)	Tous les appareils photo analogiques à l'exclusion des appareils repris sous la rubrique 4.6
Appareil photo (numérique)	Tous les types d'appareils photo numériques
Appareil radio et audio portable	Tous les appareils radio et audio portables, à l'exclusion des appareils de la rubrique 4.6
Article audio pour voiture	Toutes les sortes de modules audio simples avec, entre autres, CD ou MD ou DVD ou système

	de navigation avec moniteur incorporé plus petit que 8" avec reconnaissance vocale ou non, changeur CD, MD, DVD ou carte mémoire/récepteur/récepteur avec cassette ou CD ou MD ou lecteur DVD ou lecteur MP3 ou carte mémoire, module radio GSM
Babyphone	Système intercom mobile (1 et/ou 2 directions)
Casque d'écoute	Uniquement les casques d'écoute sans fil sur pile (IR, électromagnétique, bluetooth, etc. ...)
Haut-parleur encastrable (y compris pour voiture)	Tous les appareils dans lesquels l'énergie électrique est transformée en énergie acoustique, généralement pour la diffusion de la musique ou de la voix, excepté les appareils avec prise céramique ou avec fixation encastrable avec "spring clamp", ou les haut-parleurs munis d'une grille en métal ou d'un transformateur de sortie 100 volts
Kit main libre amovible pour GSM	Tous les appareils
Lecteur CD / CD-MP3 / mini disques portables	Tous les appareils portables
Lecteur MP3 avec enceintes intégrées	Tous les appareils
Mégaphone	Tous les mégaphones / porte-voix
Microphone	Tous les microphones avec raccordement fixe sur fil
Radio-réveil	Tous les types de radios-réveils (piles et/ou secteur)
Réveil	Tous les types de réveils avec raccordement sur secteur
Talkie-Walkie	Tous les talkies-walkies
Système de navigation	Tous les systèmes de navigation (encastrable et/ou autonome) avec écran incorporé plus petit que 8", et reconnaissance vocale ou non
Système intercom	Tous les systèmes intercom mobiles (1 et/ou 2 directions)

4.5, Imprimantes d'images et projecteurs

Imprimante pour appareil photo	Appareils destinés uniquement à l'impression de photos
Imprimante vidéo	Appareils destinés uniquement à l'impression d'images vidéo
Projecteur LCD	Tous les projecteurs avec résolution maximale sans compression SVGA (orienté consommateur)
Projecteur de diapositives	Tous les projecteurs analogiques

4.6, Autres

Antenne	Toutes les antennes (excepté celles sous 4.2) avec alimentation électrique
Appareil photo (analogique)	Appareils photos fonctionnant uniquement avec piles et flash et sans transporteur de film automatique, ni photomètre, ni viseur, ni autofocus, ni télémètre, ... (y compris les appareils jetables s'ils ne sont pas repris et recyclés par le fabricant/importateur)
Chargeur de piles et/ou batteries	Tous les chargeurs de piles et/ou batteries vendus séparément
Chargeurs, démarreurs, starters pour voitures	Tous les appareils
Haut-parleur passif	Set de maximum 2 caisses de résonance de haut-parleurs pour raccordement sur la sortie d'un casque d'écoute par fiche mini-jack, lecteur MP3
Installation d'alarme	Toutes les installations d'alarme combinées, mobiles sur piles ou alimentation électrique
Lecteurs MP3	Lecteur MP3 sans haut-parleur encastré et avec écouteurs
Pédales pour guitares et appareil pour les accorder	Tous les appareils
Radio portable sans haut-parleurs	Radio portable sans haut-parleur encastré et avec écouteurs
Télécommande	Toutes les télécommandes vendues séparément

4,7, Périphériques

Caisse de résonance de haut-parleurs	Toutes les caisses de résonance de haut-parleurs avec un ou plusieurs haut-parleurs encastrables, qui transforment l'énergie électrique en énergie acoustique, généralement conçus pour diffuser la musique et la voix, excepté les caisses de résonance équipées de haut-parleurs avec Jack, Speakon, connecteur XLR, poignées de transport et les porte-voix
Vidéotransmetteur (sans fil)	Tous les vidéotransmetteurs (sans fil)

4,8, Instruments de musique

Batterie électrique	Tous les appareils fonctionnant à l'électricité
Guitare électrique	Tous les appareils fonctionnant à l'électricité
Orgue électrique	Tous les appareils fonctionnant à l'électricité
Piano digital	Tous les appareils fonctionnant à l'électricité
Synthétiseur	Tous les appareils fonctionnant à l'électricité

5. Matériel d'éclairage

Critères

5,1, Appareils d'éclairage

Appareils d'éclairage ou équipements destinés à diffuser ou contrôler la lumière des sources d'éclairage mentionnées ci-dessous	Uniquement les appareils avec ballast
---	---------------------------------------

5,2, Sources d'éclairage

Lampe fluorescente compacte	
Tube fluorescent rectiligne	

6. Outils électriques et électroniques (à l'exception des gros outils industriels fixes)

Critères

6,1, Matériel électrique de jardin

Aérateur de pelouse	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Broyeur	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Compostière	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Coupe-bordure (nylon)	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Débroussailleuse-Trimmer	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Détauqueur	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Pompe de puits	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie avec un débit inférieur ou égal à 9000 litres/heure et une puissance inférieure ou égale à 1,5 KW
Pompe d'étang et/ou de fontaine	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie avec un débit inférieur ou égal à 9000 litres/heure et une puissance inférieure ou égale à 1,5 KW
Pulvérisateur	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Scarificateur	Tous les appareils électriques portables dont la puissance est inférieure ou égale à 2,2 kW
Sécateur	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Souffleur et/ou aspirateur de feuilles	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Taille-haies	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie

Tondeuse	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Tronçonneuse à chaîne	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie

6.2, Outillage électrique

Affleureuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Agrafeuse - Cloueuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Aspirateur pour matériel électrique	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Boulonneuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Carotteuse diamant à sec ou à eau	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Cisaille	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Compresseur	Tous les compresseurs dont le volume du réservoir est inférieur ou égal à 10 Litres
Décapeur de peinture	Tous les appareils électriques portables fonctionnant sur secteur ou avec batteries
Défonceuse	Tous les appareils électriques portables fonctionnant sur secteur ou avec batteries
Détapisseuse	Tous les appareils électriques portables fonctionnant sur secteur ou avec batteries
Disqueuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Fer à souder / Fer à dessouder	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Foreuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Foreuse à percussion - Perceuse à percussion	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Grignoteuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Machine multifonction	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Marteau de burinage ou de démolition	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Marteau perforateur	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Masque à souder électronique	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Mélangeur	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Meuleuse droite	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Meuleuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Minitool (proxon-dremel)	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Nettoyeur à haute pression	Tous les appareils électriques portables dont la puissance est inférieure ou égale à 2,2 kW
Palan électrique	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Pistolet à colle	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Pistolet à peinture	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Polisseuse de voiture	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Pompe à air rechargeable	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Pompe à gonfler	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Pompe d'évacuation	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Ponceuse à bande	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Ponceuse roto-excentrique	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Ponceuse orbitale	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Ponceuse triangulaire	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Rabot	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Rabot à béton	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Rainureuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Rouleau à peinture	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Scie à métaux avec lame	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Scie à onglets	Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Scie à ruban	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Scie circulaire	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Scie égoïne - Scie pendulaire - Scie sabre	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Scie à chantourner	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Scie sauteuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie

Scie circulaire de table	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Soudeuse (monophasée)	Toutes les soudeuses monophasées portables
Souffleur et/ou aspirateur	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Spatule	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Station de déssoudage à vide	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Taraudeuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Tronçonneuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Visseuse	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie
Visseuse à frappe - Visseuse à choc	Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie

7. Jouets, équipements de loisir et Critères de sport

7.1, Jouets, équipements de loisir et de sport de moins de 10 Kg

Train ou voiture de course miniature	
Console de jeux vidéo portable	
Autres jouets fonctionnant avec des piles	Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique
Autres jouets fonctionnant avec des accumulateurs	Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique
Autres jouets fonctionnant sur secteur	Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique
Ordinateur pour le cyclisme, la plongée sous-marine, la course, l'aviron, etc.	
Equipement de sport comportant des composants électriques ou électroniques	
Gadgets	

7.2, Jouets, équipements de loisir et de sport de plus de 10 Kg

Autres jouets fonctionnant avec des piles	Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique
Autres jouets fonctionnant avec des accumulateurs	Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique
Autres jouets fonctionnant sur secteur	Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique
Ordinateur pour le cyclisme, la plongée sous-marine, la course, l'aviron, etc.	
Equipement de sport comportant des composants électriques ou électroniques	

8. Equipements médicaux (à l'exception de tous les produits implantés ou infectés) Critères

8.1, Appareils médicaux ménagers

Appareils électriques à usage domestique	Notamment glucomètres, thermomètres, tensiomètres, inhalateurs, etc.
--	--

9. Instruments de surveillance et Critères de contrôle

9.1, Instruments de surveillance et de contrôle avec écran CRT

Systèmes de surveillance	
--------------------------	--

9.2, Autres instruments de surveillance et de contrôle

Détecteur de fumée (à l'exception des détecteurs ioniques)	Tous les détecteurs à fonctionnement autonome (non reliés à une centrale)
Régulateur de chaleur	
Thermostat	
Appareils de mesure, de pesée ou de réglage pour les ménages ou utilisés comme équipements de laboratoire	Tous les appareils dont le poids est inférieur à 200 gr

— oOo —

ANNEXE II

Liste des parcs à conteneurs couverts par l'article 6 du présent accord

Localité	Communes ou syndicats concernés
Dalheim (uniquement réfrigérateurs)	Dalheim
Differdange	Differdange
Dudelange	STEP
Fridhaff	SIDEC
Hespérange	Hespérange, Weiler-la-Tour
Kayl	STEP
Kehlen	SICA
Lentzweiler	SIDEC
Luxembourg	Luxembourg
Mersch	SIDEC
Rodange	Schuttrange
Pétange	Pétange
Rodange	SIDEC
Schifflange	SIVÉC
Wellenstein	Bous, Remich, Remerschen, Stadbredimus, Wellenstein
Wiltz	SIDEC

— oOo —

ANNEXE III

Modalités de collecte des DEEE conformément à l'article 9 du présent accord

Consignes de tri	Conteneurs acceptés*	Quantité minimale avant enlèvement	Possibilités de groupage	Délai d'enlèvement
Appareils réfrigérants (avec CFC ou autre VOC)	1	1 Conteneur 30 m ³		3 jours ouvrés
Ecrans CRT (de télévision ou informatiques)	1, 2, 3	1 x 30 m ³ ou 8 x 1 m ³	Groupage possible	3 ou 1 jour ouvré
Gros appareils blancs	2	1 Conteneur 30 m ³		3 jours ouvrés
Petits appareils blancs, bruns et gris	2, 3	8 x 1 m ³	Groupage possible	1 jour ouvré
Radiateurs à bain d'huile	3	1 x 1 m ³	Groupage possible	1 jour ouvré
Tubes fluorescents	3, 4	1 x 1 m ³ ou 2 Caisses	Groupage possible	1 jour ouvré
Lampes à basse énergie	3, 5	1 x 1 m ³ ou 2 Fûts	Groupage possible	1 jour ouvré

* Types de conteneurs mis à disposition par ECOTREL		Taux de remplissage
1	Conteneur de 30 m ³ fermé	Conteneur plein
2	Conteneur de 30 m ³ ouvert	Conteneur plein
3	Conteneur plein ou à claire-voie d'une capacité minimale de 1 m ³	Conteneur plein
4	Caisse en carton	Caisse pleine
5	Fût en matière plastique d'une capacité minimale de 50 litres	Fût plein

— oOo —